

LA POUPONNE

N°146 – OCTOBRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, François PONCIN, Aline RAT, Céline TROIBANI

Absents excusés : Philippe NOUVEAU donne pouvoir à René DESSERRIERES
Jacky BLANCHARD donne pouvoir à Murielle KIRCHHOFF

Absent : Tony LHOMME

Secrétaire de séance : Jérôme BERTRAND

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 09 septembre 2024.
Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- SAS BALDER pour 2 820,00 € TTC (décoration de Noël),
- SAS BOLINE pour 349,80 € TTC (Accueil nouveaux arrivants)
- Groupe Comptoir Bretagne-Bourgogne pour 89,70 € TTC (bol carton pour la cantine)
- Entretien GARY à Chatillon la Palud pour 1 800.00€ TTC (gainage souple pour appartement de la boulangerie)
- Mme SYLVESTRE pour 180,00 € TTC (renouvellement conseils funéraires)
- Berger Levrault pour 428,40 € TTC (devis pour reliures délibérations)
- Imprimerie RICCI pour 3 485,00 € TTC (bulletin municipal)

Délibération n° 2024_10_48

Modification du tableau des emplois communaux

- CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,
- Le maire explique que la loi N°2023-1380 du 31/12/2023 stipule que dans les communes de moins de 3500 habitants, le maire doit nommer un agent aux fonctions de Secrétaire Générale de Mairie.
- Monsieur le maire propose de modifier le tableau des emplois communaux pour un service administratif à temps complet : suppression du poste de secrétaire de mairie (catégorie C) et création d'un poste de Secrétaire Générale de mairie (catégorie B).
- Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs actualisé arrêté à la date du 21/10/2024 avec un effet rétroactif. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

Déclassement d'une parcelle communale sise au lieudit « Sous le Pin »

- Hervé FONTAINE informe que Mme MILLET Jeannine souhaiterait acquérir une parcelle communale d'environ 30m2, sans numéro, située entre la parcelle B1031 et les parcelles B1026 et B1025 au lieudit « sous le Pin ». Il précise que le service des domaines a été consulté pour un chiffrage de ladite parcelle.
- Considérant qu'une partie de la Voie Communale étant sans issue et n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause, que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale, que la dépendance n'est plus affectée à l'usage public et que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR (Mr Patrick MILLET et Mme Hélène DENOYER ne participent pas au vote) :
- Autorise le déclassement du domaine public de la portion de la Voie Communale, le bornage de la parcelle aux frais de l'acquéreur Mme MILLET Jeannine, la signature par le maire de tous les actes nécessaires à ce déclassement et à l'exécution de l'aliénation.

Rétrocession de la voirie et des réseaux divers du lotissement « Pré Bile » à la commune

- L'ensemble des habitants du lotissement « Pré Bile » ayant demandé la régularisation de la rétrocession à titre gratuit de la voirie, et des équipements annexes (trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public) du dit lotissement à la commune, soit la parcelle ZB 404, il convient de l'intégrer dans le domaine public de la voirie communale ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter la rétrocession à titre gratuit de la parcelle ZB 404 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette opération et pour inscrire au budget les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE AU 1^{er} JANVIER 2025

- Les contrats d'assurance prenant fin au 31/12/2024 et après étude des différentes propositions, le conseil municipal retient à l'unanimité les offres de la SMACL comme suit :
- Dommages aux biens avec franchise de 750 € sans cyber solution pour 8 108,38 €,
- Responsabilité Civile : sans franchise pour 1501,87 €,
- Individuelle accidents (pour 20 bénévoles) : pour 113,30 €,
- Protection juridique défense pénales agents et élus : sans franchise pour 416,03 €,
- Protection juridique PROMUT : sans franchise pour 94,50 €,
- Flotte automobile : avec franchise de 300 € pour 1 949,08 €,
- Auto mission : sans franchise pour 564,06 €.

Renouvellement du contrat risques statutaires au 1^{er} janvier 2025

- Le contrat « risques statutaires » prenant fin le 31/12/2024, deux devis ont été demandés.

	TAUX DE GARANTIE IJ – CIGAC	TAUX DE GARANTIE IJ – CDG01	Taux actuel en vigueur
Personnel CNRACL	6,43 %	6,50 %	8,75 %
Personnel IRCANTEC	1,09 %	1,10 %	1,29 %

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité retient l'offre du CIGAC pour l'option tous les risques avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise).

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le CDG de l'Ain

- A l'unanimité des présents, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Identification de zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

- Conformément à la délibération n°D2024_07_35 du 8 juillet 2024 et vu la concertation du public réalisée du 02 au 17 septembre 2024 selon la délibération N° 2024_07_35 du 08/07/2024.
- Le conseil municipal décide par 8 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. le Maire, François PONCIN et Florent MARTELIN) et 2 Abstentions (Jérôme BERTRAND et Céline TROPIBANI) que les zones d'accélération proposées sur le territoire communal, pour la filière d'énergie renouvelable Panneaux photovoltaïques, sont les zones UX, UXA, 1AU, UB, UBAA, UAR, NJ, UBA, UBOAP, UXSLF, UPIT, UA, Nd ainsi que sur le bâti dans les zones A
- Conformément à l'article L. 2131-1 au code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa transmission à Monsieur le sous-préfet et son affichage en mairie pendant un mois,

	<p style="text-align: center;">VENTE DE LIVRES D'OCCASION</p> <p>Samedi 09/11 : 9h-12h / 14h-16h La bibliothèque organise une vente de livres pour permettre d'en racheter de nouveaux pour les enfants.</p>
	<p style="text-align: center;">TROC DE PLANTES</p> <p>Dimanche 19/11 de 9h à 12h au stade - gratuit Venez déposer vos plans, boutures, graines, revues, etc. et repartez avec ce qu'il vous plaira. Infos : 07 44 44 55 99 Proposé par ST SOR'LIENS et Les AMIS du VIEUX ST SORLIN</p>
	<p style="text-align: center;">ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS</p> <p>Lundi 25/11 à 19h en mairie. La municipalité souhaite accueillir les personnes qui ont emménagé récemment dans notre village en proposant une présentation des attraits de notre village ainsi que ses services. Ensuite, nous partagerons un verre de l'amitié pour faire plus ample connaissance. Si vous êtes arrivés depuis novembre 2023 et intéressés, merci de vous inscrire avant le 18/11 à lapouponne01@gmail.com ou au 06 47 57 34 35 (Céline) en précisant le nombre de personnes.</p>

CALENDRIER DE L'AVENT SOLIDAIRE



Du 1er au 24 décembre, le CCAS installera de nouveau la hotte à l'entrée de l'école. Vous pourrez y déposer des petits cadeaux qui seront remis aux Restos du Cœur avant la fin de l'année.

Pas d'alcool, mais : chocolats – petits gâteaux – bijoux fantaisie – échantillons de parfums – foulards - Tout ce que vous offririez à un proche pour un budget minime.

Les cadeaux de la hotte seront retirés chaque soir. Merci pour votre générosité.

Les enfants du périscolaire se chargeront de décorer le sapin au fil des jours.

REPAS DES AINES

Il aura lieu le 24 novembre 2024 à midi au foyer communal, animé par Jean-Louis Vincent

L'équipe du CCAS propose aux plus fragiles de s'inscrire à l'apéritif uniquement afin de pouvoir tout de même passer un moment de partage et de convivialité.

Pour ceux qui désirent participer mais qui n'ont pas de moyen de locomotion, l'équipe du CCAS peut venir vous chercher et vous ramener.

Pour cela vous pouvez contacter Céline au 06/47/57/34/35 afin de vous inscrire.



Coupon réponse à rendre avant le 4/11/2023

SORTIE CINEMA

Le CCAS a le plaisir de proposer pour les enfants de l'école des Roses de 4 à 11 ans (classes de moyenne section au CM2) la sortie au cinéma d'Ambérieu en Bugey le mercredi 18 décembre 2024 après-midi.

Rendez-vous à 13h00 au foyer communal, départ 13h15, trajet en bus.

Après le goûter, merci de récupérer vos enfants à 16h45/17 heures au plus tard.



Le coupon d'inscription distribué dans les cahiers de liaison de l'école est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avec tous les documents demandés.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Clôture des inscriptions le 6 décembre 2024 (uniquement 55 places)



8 DÉCEMBRE



Marché artisanal à partir de 15h / buvettes / démonstration de danse à 15h30 / parade vénitienne / illuminations.

Mise en pot des 8000 lumignons le 30/11 au local technique.

Le 08/12, nous avons besoin de bras pour permettre cette jolie soirée. RDV devant le monument aux morts :

- Dépose des 8000 pots dans les rues à 15h

- Allumage des 8000 bougies à 17h

- Ramasse des 8000 pots à 21h

Merci par avance de votre mobilisation qui est nécessaire.


EXPOSITION ARTISTIQUE




La mairie propose de mettre en lumière les artistes du village les 8 et 9/02/2025 au foyer.

Si vous souhaitez exposer (adultes, ados ou enfants), contactez

lestoquoy.andre@gmail.com ou 06 83 25 30 90.

	<p style="text-align: center;">INCIVILITES</p> <p><u>RAPPEL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bacs d'ordures ménagères doivent impérativement être rentrés après la collecte, ou au plus tard le soir même. - Les déjections canines sont interdites sur le domaine public. - Les stationnements interdits, abusifs, gênants, dangereux feront l'objet d'une contravention ou de l'enlèvement du véhicule.
---	--

	<p style="text-align: center;">AGENDA</p> <p>NOVEMBRE :</p> <p>Samedi 09 : Vente de livres d'occasion à la bibliothèque de St Sorlin Lundi 11 : Cérémonie Hommage à tous les morts de France à 11h00 Devant le Monument aux morts. Avec la participation des enfants de l'école. Dimanche 19 : Troc de Plantes de 9h00 à 12h00 au stade. Dimanche 24 : Repas des aînés à 12h00 au foyer communal. Lundi 25 : Accueil des nouveaux arrivants à 19h00 en mairie. Samedi 30 : Mise en pots des 8000 lumignons au local technique.</p> <p>DECEMBRE :</p> <p>Lundi 02 : Conseil municipal à 19h30 Dimanche 08 : Illumination et marché artisanal à partir de 15h.</p>
---	---



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à lapouponne01@gmail.com